



EDITORIAL

Depuis le 24 février, Vladimir Poutine a envahi l'Ukraine, semant la misère et le chaos. Personne ne souhaite la guerre, que ce soit le peuple ukrainien ou russe. La CGT FIP 93 condamne avec la plus grande fermeté cette agression. Cette guerre a des répercussions partout : le gouvernement français prétend qu'en raison du conflit, il faudra encore faire des sacrifices. L'inflation repart à la hausse (+ 4 % sur les 3 derniers mois) : hausse des prix en matière d'énergie, de produits alimentaires, résultat de la spéculation... En revanche, pour l'heure, rien n'est prévu pour améliorer les conditions de vie des salariés et des retraités de ce pays, pas d'augmentation des salaires, des retraites et des pensions ; si ce n'est une vague promesse de dégel du point d'indice avant l'été.

Depuis deux ans et le début de la crise sanitaire nous assistons à une paupérisation des salariés, des chômeurs et des étudiants. N'oublions pas les longues files d'attente devant les centres de distribution de denrées alimentaires.

Pendant cette période, les affaires furent florissantes pour les entreprises du CAC 40, ceci grâce au "quoi qu'il en coûte" cher à M. Macron. Les robinets ont largement arrosé ces entreprises qui en ont profité pour distribuer des centaines de milliards d'Euros de dividende enrichissant ainsi nos milliardaires locaux, avec de l'argent public.

Oui, de l'argent il y en a !

Cet argent aurait pu servir à développer les services publics : hôpitaux, écoles...

Les grèves se multiplient, en dépit des échéances électorales, contre la destruction de nos droits et de nos statuts, pour la hausse de

nos salaires, contre les sous-effectifs, contre les fermetures de services publics ou d'usines... Les Finances publiques tiennent toute leur place dans ces mobilisations. Ainsi les agents de la DDFIP 93 avec leurs organisations syndicales se sont mobilisés au dernier trimestre (le 22 octobre 2021, 8 centres des Finances publiques sur 11 ont été totalement fermés) précisant leurs revendications : listant les besoins en agents, dénonçant les sous-effectifs, constatant la dégradation de leurs conditions de travail...

La CGT FIP 93 sera toujours aux côtés des agents pour faire aboutir leurs revendications **contre les restructurations, les suppressions de service, pour le dégel du point d'indice, l'embauche de fonctionnaires en nombre suffisant, une protection sociale de haut niveau.**

Nous savons d'expérience qu'un gouvernement, même acquis à nos intérêts, ne peut changer seul la situation sans l'appui conscient et la mobilisation des travailleurs. C'est dans ce cadre que depuis 1945 ont été obtenues toutes les grandes avancées sociales sur lesquelles le patronat ne cesse de vouloir revenir.

C'est la seule voie pour obtenir satisfaction.

DOSSIER

Protection sociale complémentaire : où est l'entourloupe ?

L'ordonnance du 17 février 2021, issue de l'article 40 de la loi dite de transformation de la fonction publique va mettre en place une prise en charge partielle de la protection sociale des fonctionnaires et non titulaires.

En effet comme dans le privé, l'employeur public pourra prendre en charge une participation à hauteur de 50% d'une partie de la cotisation de protection sociale complémentaire des agents. Une avancée, mais à quel prix ?

Si à partir du 1er janvier 2022, la participation de l'État se fera à hauteur de 15 € bruts par mois, la participation devrait atteindre 50 % de la cotisation d'équilibre.

Il n'en demeure pas moins que le projet soumis aux organisations syndicales n'est pas sans poser problème.

D'une part, les retraités sont exclus du dispositif de remboursement des 15 € et des 50 % par la suite. Bien sûr, dans sa grande bonté le gouvernement les autorisent à adhérer au contrat de groupe. Pour les retraités actuels, leur cotisation ont un droit d'adhésion. Le montant de la cotisation est plafonnée à 200 % de la cotisation d'équilibre. Elle n'évolue plus après 85 ans.

Pour les retraités adhérents après avoir été en activité, à compter de la date de cessation d'activité, ils verront leurs cotisations plafonnées à 125 % de la cotisation d'équilibre la 2^e année, et à 150 % pour les 3^e, 4^e et 5^e année au-delà de 85 ans.

Il s'agit ni plus ni moins qu'une rupture de la solidarité inter-générationnelle.

D'autre part comme cela se passe dans le

privé, des contrats groupes devront être discutés régulièrement et seront négociés au niveau ministériel. Ce sera fini le temps de la souscription volontaire à un organisme de son choix (mutuelle ou autres). Les mutuelles seront sommées de s'aligner sur les organismes de prévoyance du privé.

La cotisation deviendra forfaitaire et non plus en fonction d'une offre choisie par le bénéficiaire (aujourd'hui la mutuelle propose 4 types de contrat avec des niveaux de remboursement différent selon l'option choisie. Par ailleurs, la cotisation couvre un ensemble de prestations sociales incluant des secours ou des services utiles).

De plus, le contrat s'établit sur une offre de panier de soins minimales imposant ainsi de souscrire des offres complémentaires afin de garantir certains accidents de la vie.

La protection sociale complémentaire est toujours en cours de discussion. Bien sûr, le ministère table sur un accord majoritaire avec les organisations syndicales. Il se pourrait que ce ne soit pas une mutuelle mais un organisme de droit privé. Il est conclu pour 6 ans.

Afin d'assurer le suivi, il est prévu de mettre en place deux organismes :

- une commission paritaire de pilotage et de suivi.

Elle est composée paritairement de représentants de l'État et des représentants des organisations syndicales représentatives.. Elle est chargée entre autre du suivi du barème de prise en charge, des prestations d'accompagnement social, de l'évaluation des contrats, des évolutions tarifaires...

on NOIR Le Mouton NOIR

DOSSIER

• un comité de suivi de l'accord interministériel composé de représentants de l'État par l'intermédiaire de la Direction générale de l'administration et la fonction publique et de la direction du Budget ; d'un représentant de chacune des directions des ressources humaines ministérielles et de représentants des organisations syndicales signataires du présent accord.

Encore une fois, le chantage à signature prévaut.

Cet accord doit être notifié dans le nouveau Code de la fonction Publique.

Aucune régression en matière de protection sociale ne saurait être acceptée !

Plus que jamais, la CGT Finances publiques 93 réaffirme ses revendications :

- Abrogation de la loi du 9 août 2019 dite de "loi de transformation de la fonction publique"

- Abrogation de l'ordonnance du 17 février 2021

- Maintien du statut général et des statuts particuliers, non au Code de la Fonction Publique.

BREF !

BREF !

BREF !

Dansons sur les cendres du NRP !

Le Nouveau Réseau de proximité a bien des avantages. Grâce à lui des postes sont supprimés, des locaux libérés bref, des économies réalisées !

Au comble du bonheur, une infime partie de ces économies est redistribuée aux agents afin d'améliorer leur qualité de (fin de) vie ! En Seine-Saint-Denis ce sont 198.000 euros qui sont disponibles et les agents de la direction ont été sollicités pour participer à une concertation sur l'utilisation des fonds... Vous avez peut-être été destinataires du catalogue permettant d'aménager nos espaces de travail et de convivialité (là où il y en a !) grâce à des canapés à 1500€, des tapis de sol, des haltères ou des stickers "fleurs" à 30€.

La CGT réclame la répartition de ces fonds sous forme d'un "chèque agent" afin que chacun puisse profiter de cet argent avant que nos emplois ne disparaissent. Car bien sûr, dans 2 ou 3 ans, nous aurons probablement de nouveau un joli pactole à nous partager... les nouvelles cendres de nos métiers !

Fond de solidarité : le robinet est fermé mais continue à fuir...

Depuis le mois de mars 2020, la DGFIP a été mobilisée pour gérer le fonds de solidarité.

Les balbutiements du début ont laissé une large place à certains profiteurs qui se sont engouffrés dans ce dispositif et ont bénéficié de cet effet d'aubaine.

Au niveau national, ce sont environ 150.000 demandes qui ont dû être traitées pour une enveloppe globale de 11 Milliards d'Euros.

Pendant le premier confinement, le robinet était largement ouvert, les filtres mis en place ne filtraient pas. Et les demandes fleurissaient impactant les services de gestion mais aussi la cellule dédiée mise en place. En Seine-Saint-Denis, plus de 15.000 demandes ont été traitées.

Des anecdotes sur ces demandes, chacun en a. Un marchand de gaufres qui, sur la période de

référence assure un chiffre d'affaires de 750.000€ ; combien de gaufres aurait-il fallu vendre pour arriver à un tel chiffre ? Un livreur à vélo, prestataire de Chronopost qui déclare un CA de 2.500.000€ ; des auto-entrepreneurs en sommeil qui se réveillent... etc.

Cela a duré du mois de mars 2020 à décembre 2020. Par la suite, la DGFIP a imposé que les demandes effectuées à tort fassent l'objet de signalement auprès du procureur, hormis ceux qui ont été relancés et qui ont régularisé presque spontanément.

Aussi, tous les vérificateurs ont été mis à contribution, plus de 800 dossiers ont été traités par la DDFIP avec en moyenne un préjudice de 20.000€, faites le calcul...

Pour les suites, on verra ce que décide le procureur...

Campagne déclarative : la pression monte

La campagne déclarative va bientôt commencer, avec toujours moins d'agents dans les services. Cette période déjà éprouvante pour les services en sous-effectif, avec des limitations voire des interdictions de congés, va l'être d'autant plus que cette année : il va falloir utiliser le logiciel Gespart pour la saisie des déclarations.

Lors de la campagne 2021, l'utilisation de Gespart a finalement été avortée car l'application n'était pas stable, les services non préparés... Depuis aucune information, des réunions sont prévues pour détailler les notes et fiches... Quoi qu'il arrive, nous devons être opérationnels !!

Dans les services, le stress monte avant même le début de la campagne. Comment gérer cette campagne avec moins d'agent et encore plus de tâches ? Car rappelons que cette année, les accueils physiques sont ouverts (accueil sans rendez-vous) et CONVIVIANCE a été introduit de façon définitive dans les services. Ils viennent s'ajouter aux rendez-vous physiques et téléphoniques ainsi que les réponses aux courriels et eContacts.

Il faudra donc gérer la multitude des canaux et un nouveau logiciel de saisie sans aucune formation.

Si vous pensiez que c'était tout, détrompez-vous. Maintenant pour la déclaration de revenus il n'y a plus de gestion départementale ou sectorisée. Nous devons saisir toutes les déclarations sans distinction. Cela complique le travail des agents et va exiger de nombreux doubles traitements. En effet les taxes d'habitation sont mises à jour en même temps que les déclarations... De nombreuses autres questions vont voir le jour, espérons que les réunions de services pourront y répondre.

Les agents dans les services sont déjà épuisés par la pression exercée sur eux avant cette campagne, pression sous forme de liste à avoir terminé dans des délais infernaux voire intenable. Et dans cette campagne les services ont l'impression d'être abandonnés et ignorés, que toute cette pression leur est imposée sans aucune prise en considération, puisque des postes restent vacants ou pire sont supprimés et aucune prime ni heures supplémentaires ne sont prévues ou proposées.

Le Mouton NOIR (Mauvaise) HUMEUR



Affectation des contrôleurs stagiaires : Comment créer la pénurie !!!

Le 11 avril 2022, 30 contrôleurs stagiaires arrivent en Seine-Saint-Denis, ils sont pré-affectés depuis le mois de novembre. Pour mémoire, en 2021, nous avons accueilli 87 contrôleurs stagiaires dont tous n'ont pas rejoint leur service.

A l'issue du mouvement général, au 1er septembre 2021, 35 postes de contrôleurs demeuraient vacants. Au dernier trimestre, 8 SIP sur 11 étaient fermés pour raison de grève.

Dans ce mouvement, on a listé les besoins services par services : - 4 contrôleurs sur le SIP d'Aubervilliers, - 4 sur le SIE Aubervilliers,

- 4 au SIP Le Raincy...

Le constat est amer, on assèche les recrutements. Qui plus est, la DG a accentué la pénurie en affectant d'autorité seulement 150 contrôleurs stagiaires en région parisienne. Cette situation a conduit certains lauréats du concours qui souhaitaient venir dans le département à refuser le bénéfice du concours. Ils étaient affectés qui en Aveyron, qui dans le Morbihan... fragilisant ainsi leur situation familiale.

En espérant que l'algorithme qui a conduit à cette situation ubuesque soit détruit.